

**Interpellation concernant l'avenir de la filière de la biométhanisation**

L'élaboration d'une politique de traitement des déchets, tout au long de la filière allant de la production à la valorisation, en passant par la récolte et l'application du principe de causalité, est difficile. Elle est néanmoins d'une importance stratégique pour remplir les engagements internationaux et cantonaux en matière de développement durable ou d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Dans le secteur des déchets verts, les problèmes sont également nombreux : difficulté de préserver la qualité des déchets dans les « éco-points », coûts de la récolte et de l'acheminement jusqu'au lieu de traitement, maîtrise de la transformation jusqu'à disposer d'un produit valorisé.

A ce propos, il semblait qu'une méthode prometteuse avait été développée à Lavigny par l'entreprise Germanier. Ce d'autant que son dispositif existe de longue date en Suisse alémanique, avec des résultats probants, tant au plan énergétique que financier. Or la presse multiplie les articles annonçant l'impasse économique dans laquelle se trouverait l'entreprise.

Dans le cadre des débats sur l'élaboration de la Loi sur la participation de l'Etat et des Communes à des personnes morales, il a été longuement débattu de la nécessité d'un engagement de l'Etat dans certains secteurs innovants et/ou stratégiques, ainsi que des moyens de gérer son exposition aux risques.

Aussi, nous souhaitons interpellier le Conseil d'Etat sur les points suivants :

- 1- Le Conseil d'Etat considère-t-il que la filière de la biométhanisation fait partie des outils stratégiques des pouvoirs publics, et qu'elle est notamment préférable à la combustion des déchets verts en termes de bilan énergétique et écologique ?
- 2- Si oui, sachant que le chef du Département des finances suit attentivement la situation de l'entreprise Germanier, le Grand Conseil peut-il être informé des démarches entreprises pour assurer la pérennité de la filière ? Corollairement, vu la rentabilité délicate à atteindre, une coordination des différents projets afin de s'assurer d'un bassin de récolte suffisant est-elle en cours ? Un appui à la mise en réseau de partenaires potentiels est-il offert ?
- 3- En l'occurrence, on a pu lire que le problème se posait schématiquement à trois moments du processus : récolte des déchets avec le concours actif des communes, traitement technique par méthanisation, vente du gaz produit et distribution par les entreprises de réseau. A propos du premier échelon, le Conseil d'Etat cherche-t-il une solution avec la Région ou les Communes ? Et à propos des autres, a-t-il une appréciation politico-technique à partager ?

En conclusion, nous insistons d'une part, sur le fait que nous ne mettons pas en doute l'engagement du Conseil d'Etat dans ce dossier, et d'autre part, sur l'attente des Verts que la valorisation des déchets soit encouragée, en complément de l'adoption de la taxe proportionnelle sur l'élimination des déchets.

Philippe Martinet, 23 mars 2010,  
Gland/Lausanne



(Ne souhaite pas développer)